Risques Industriels - PME

Protéger son entreprise et son activité

Fin 2017, Generali, acteur majeur sur les risques industriels, a lancé une nouvelle offre adaptée aux petites et moyennes entreprises.

Faire bénéficier les PME de son expertise reconnue sur les risques industriels via une approche simplifiée et une plateforme de souscription plébiscitée par ses réseaux de distribution : telle est la stratégie de Generali avec sa nouvelle offre **Generali Protection Entreprise**. En renforçant et modernisant l'ensemble de son offre sur les risques industriels, Generali s'est dotée d'une offre complète, moderne, lisible et attractive pour les PME.

Cible

Des entreprises localisées en France métropolitaine dont la surface des bâtiments n'excède pas 3000 m², avec une capacité d'engagement jusqu'à 15 M€. Douze secteurs *(*)* sont visés dans les domaines de la production, de la logistique et du commerce. Les conditions d'éligibilité, intégrées dans la plateforme de souscription, sont communes à l'ensemble des activités concernées.

(*) Secteurs de l'alimentaire, des équipements électroniques et électriques, de l'habillement et les accessoires, de l'hygiène et la cosmétique, de l'imprimerie, des industries du bâtiment, du métal et du verre, de l'optique, de la pharmacie, de la plasturgie, ou encore du transport et logistique.

Objet

L'offre couvre l'ensemble des dommages et pertes financières atteignant les biens de l'entreprise .

Garanties

Le contrat propose une solution modulable, adaptée aux besoins de l'entreprise, comprenant un large choix de garanties présélectionnées et optionnelles à la main des intermédiaires avec une latitude sur les montants à couvrir.

Quelques exemples de garanties optionnelles proposées dans le contrat :

- ✓ les pertes d'exploitation, dont la carence des fournisseurs ou l'impossibilité d'accès,
- ✓ l'assurance automatique des investissements sur les bâtiments, le matériel et les marchandises,
- ✓ le vol étendu aux détériorations mobilières et aux parties immobilières,
- ✓ Les tempêtes, ouragans, cyclones, la grêle et la neige qui intègre le poids de l'eau ajouté au poids de la neige/glace sur les toitures, …

Commercialisation

Ce produit est commercialisé depuis novembre 2017.

Les affaires peuvent être saisies directement dans la plateforme de souscription mise à la disposition des intermédiaires à partir d'un questionnaire simplifié : un nombre limité de questions compréhensibles, des modalités de réponses optimisées privilégiant les cases à cocher 'Oui / Non' et des bulles d'aide systématiques pour accompagner le souscripteur.

En complément, Generali s'engage à répondre sous 48 heures pour les risques éligibles à l'offre au-delà du périmètre de délégation de ses réseaux de distribution.

Tarif

L'outil de souscription embarque également une tarification automatique compétitive.
Les intermédiaires peuvent donc éditer un devis et émettre leurs contrats en toute autonomie, avec l'assistance des équipes commerciales et techniques de Generali si nécessaire.

En synthèse

Avantages

- Une plateforme de souscription ergonomique, avec un questionnaire accessible et un tarif automatique.
- La possibilité d'une 1ère simulation budgétaire.
- Des garanties modulables en fonction des besoins de l'entreprise.
- Un contrat évolutif capable d'accompagner le développement de l'entreprise.

Limites

- L'entreprise ne doit pas avoir plus de 2 sites (établissements situés à des adresses distinctes).
- L'offre n'est pas adaptée aux « propriétaires non occupants » des locaux.